

# Stratégie « Territoires de culture durable »

Aujourd'hui, les crises climatique, écologique et énergétique conduisent le ministère de la Culture à adapter les politiques publiques menées sur le territoire : évolutions réglementaires, questionnement des processus et des financements existants, exigence de transformation des pratiques dans l'ensemble des métiers. L'adaptation des politiques culturelles n'est pas simplement un choix souhaitable, fondé sur une vision vertueuse : c'est une obligation, accentuée par un caractère d'urgence, liée à la gestion d'un risque touchant à la pérennité même des politiques culturelles.

Face à ces enjeux, le ministère de la Culture agit sur les cadres réglementaires, qu'il s'agisse des cadres des politiques qu'il porte ou des politiques portées par les autres ministères.

Il a également pris en compte, dans sa politique budgétaire, les besoins liés à la transition. Le ministère de la Culture a enfin suscité de bonnes pratiques au sein des établissements publics et services à compétence nationale de son périmètre et a travaillé à leur diffusion dans les secteurs culturels.

Des outils existent donc aujourd'hui pour permettre aux DRAC de donner corps aux « Territoires de culture durable », où vont pouvoir se déployer des politiques publiques culturelles à la fois ambitieuses et adaptées au nouveau contexte de crise écologique, climatique et énergétique.

Parce que le monde évolue et que l'impératif écologique impose de nouvelles manières d'agir, les politiques culturelles portées par la DRAC Île-de-France sont appelées à évoluer elles aussi pour être en phase avec les enjeux de l'époque.

# Présentation

## Les territoires au coeur de la transition de la culture

**Face aux enjeux de la transition, la DRAC Île-de-France a plusieurs rôles à jouer sur le territoire régional** : travailler avec l'ensemble des services de l'État sur les sujets communs émergents, mettre en œuvre les préconisations et adaptations réglementaires nouvelles, aider à la diffusion des bonnes pratiques testées et identifiées, accompagner tous les acteurs culturels afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités malgré les difficultés liées au contexte et venir en appui des initiatives portées par les collectivités territoriales. L'enracinement de la notion

de « Culture durable » en Île-de-France doit s'inscrire dans **les spécificités du tissu territorial régional**, caractérisé par un maillage de monuments historiques, d'espaces protégés, de labels et appellations en tout genre (architecture contemporaine remarquable, musées de France, Maison des illustres...) ou encore de scènes labellisées dans le champs de la création. Les enjeux liés à la démocratisation et à l'accès à la culture, ainsi que le poids des équipements culturels et leur concentration, sont aussi des caractéristiques majeurs.

## Exploiter les ressources existantes dans le périmètre culture

Le monde de la culture a déployé ces dernières années de très nombreuses ressources. **L'ensemble de ces travaux sont aujourd'hui articulés autour de cinq axes définis comme prioritaires par la ministre de la Culture** : la création durable, la sobriété numérique, l'invention de territoires et de paysages durables, la conservation durable et les mobilités durables. Ces cinq axes, traversés par les thèmes transversaux que sont la formation et les outils de mesure des impacts, structurent la construction d'une feuille de route ministérielle dynamique. Plus concrètement, **le soutien et le**

**financement de la transition écologique dans les politiques culturelles sur le territoire francilien devient aujourd'hui un enjeu majeur pour la DRAC**, qu'il s'agisse d'investissements, notamment bâtementaires, de l'activation des leviers présents dans les plans gouvernementaux de transition (fonds vert, plans de relance, plans d'investissements d'avenir, France 2030), ou encore de dépenses liées au fonctionnement (dépenses énergétiques, consommation des ressources dans une logique d'économie circulaire, mobilités des agents, des artistes, des œuvres ou encore des publics)

## Une stratégie déclinée dans un programme de travail annuel

La stratégie « Territoires de culture durable » de la DRAC Île-de-France est construite comme **une déclinaison adaptée aux spécificités du territoire régional des priorités définies par les politiques culturelles, écologiques et énergétiques** et est structurée selon

5 axes. Elle est accompagnée d'un **programme de travail annuel territorialisé**, élaboré en début d'année, adopté par le comité de direction de la DRAC et faisant l'objet d'un bilan en fin d'exercice.

# 5 axes stratégiques

## Axe 1 - Faire de la DRAC une structure en transition

---

Forte de 240 agents, présente sur 12 sites, la DRAC Île-de-France est une direction régionale engagée sur son territoire. Pour intégrer pleinement les objectifs liés aux transitions écologique, climatique et énergétique, elle se met aujourd'hui dans

une dynamique de transition de son environnement de travail et dans une perspective de formation et de mobilisation de chaque agent, dans les actes du quotidien comme dans les politiques publiques conduites.

## Axe 2 - Faire des patrimoines et de l'architecture des leviers de la transition écologique dans l'aménagement durable des territoires en Île-de-France

---

La DRAC a des missions majeures en termes d'**aménagement durable du territoire**, concernant aussi bien la qualité du bâti que celle des paysages. À ce titre, nombre de ses missions sont au cœur des transitions climatique, écologique et énergétique.

La DRAC veille tout d'abord à la protection, la conservation, la restauration et la mise en valeur des **monuments historiques** avec la Conservation régionale des monuments historiques (CRMH). Elle est aussi chargée de promouvoir l'**architecture et la création architecturale** en Île-de-France en apportant son expertise en matière d'architecture et d'**urbanisme**, en lien avec le réseau constitué par l'ensemble des professionnels : services de l'État et des collectivités, professionnels de l'architecture, porteurs de projets, Conseils pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement (CAUE), écoles d'architecture ou encore Maisons de l'architecture.

Avec les Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP), elle est chargée du suivi des documents d'urbanisme et plus particulièrement

des sites patrimoniaux remarquables créés par la loi LCAP n° 2016-925 du 7 juillet 2016. Elle a également en charge le suivi de la politique des Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) et s'assure de la bonne gestion des **espaces naturels patrimoniaux**. Dans le domaine de l'**archéologie préventive**, la DRAC étudie, protège, conserve, assure et veille à l'application de la législation et de la réglementation sur les fouilles et les découvertes archéologiques, sur l'**utilisation des sols et des sous-sols** et sur la protection des vestiges archéologiques. À ce titre, avec l'ensemble des services de l'État et notamment Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et grâce à ses attributions et à son expertise, **la DRAC contribue à la transformation durable du territoire de l'Île-de-France de demain**, tout en assurant la continuité des politiques culturelles qu'elle porte.

## Axe 3 - Dans un contexte de sobriété énergétique, assurer le fonctionnement pérenne des équipements culturels en Île-de-France

---

La crise énergétique et en particulier la hausse du coût de l'énergie met les politiques publiques de la culture, comme toutes les politiques, en tension. Il s'agit d'une part de **maîtriser les consommations énergétiques**, donc les dépenses et d'autre part de **permettre aux acteurs culturels de poursuivre, mais également d'adapter, leurs activités tout en maintenant un accueil des publics de qualité.**

Pour la DRAC, cette situation de crise concerne trois champs : le champ des **musées**, avec le soutien aux musées de France ; le champ de la **création artistique**, avec le soutien aux structures et acteurs culturels du secteur de la création, spectacle vivant et arts visuels, et les scènes labellisées implantées en Île-de-France ; le champ de **l'économie culturelle, livre, lecture, cinéma et image animée.**

## Axe 4 - En s'appuyant sur un tissu d'acteurs engagés, accompagner la transition des pratiques culturelles sur les territoires

---

La DRAC Île-de-France coordonne la mise en œuvre des politiques d'élargissement des publics, de démocratisation de la culture et conduit des actions partenariales en matière d'éducation artistique ou en direction de territoires fragilisés. **L'ensemble de ces activités doit aujourd'hui tenir compte des transitions**

**en cours** : la DRAC intègre ces objectifs dans ses politiques et suscite, lorsque cela est possible, des initiatives innovantes, notamment en termes de pratiques circulaires (réemploi, don, réutilisation, recyclage) et de numérique sobre et responsable.

## Axe 5 - Expérimenter des démonstrateurs « Territoires de culture durable »

---

Réflexion et expertise sur la qualité des aménagements visant à façonner les territoires, sensibilisation du corps social grâce à de nouveaux récits, mobilisation collective des citoyens autour d'un nouveau projet sociétal, invention de partenariats inédits visant à permettre aux politiques publiques de la culture d'être parties prenantes de nouvelles manières de vivre ensemble : **les acteurs de la culture ont un rôle majeur à jouer**

**dans la construction du monde durable de demain.**

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la DRAC Île-de-France souhaite expérimenter, sur des territoires identifiés, des projets innovants et démonstrateurs, permettant de proposer des pistes pour **créer des « Territoires de culture durable », où la culture articule autour d'elle les dynamiques territoriales.**